

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT SIX
Le 06 février 2026 Le 16 février à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Etaient présents :
Le 20 février 2026

En exercice : 27

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,
 FERY, HOCHET, LEFEVRE, RAINE, SANNIER,
Messieurs : BOUFFARD, FAUDOT, LEBOURGEOIS, LE MASSON,
 LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-
 MARTIN.

Présents : 20

Votants : 25

Absents :

Madame	LOUBET	<i>(excusée pouvoir à S. BOUFFARD)</i>
Madame	MAJDOUBI	
Madame	VIDEAU	<i>(excusée pouvoir à M. ASSELINE)</i>
Monsieur	BRUNEAU	<i>(excusé pouvoir à P. MORTREUX)</i>
Monsieur	DEGUSSEAU	<i>(excusé pouvoir à O. SAINT-MARTIN)</i>
Monsieur	DUTHILLEUL	
Monsieur	SIMON	<i>(excusé pouvoir à X. RICHET)</i>

Xavier RICHET est désigné secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Conformément au **budget 2026** qui vient d'être voté, le Conseil Municipal **FIXE** les taux d'imposition 2026 qui restent inchangés soit :

- Foncier bâti.....48.38 %
- Foncier non bâti.....39.35 %
- Taxe d'habitation*..... 12.86 %

**Ce taux s'appliquera aux seules cotisations payées par les propriétaires (ou usufruitiers) de résidences secondaires et, le cas échéant, sur les logements vacants depuis plus de 2 ans.*

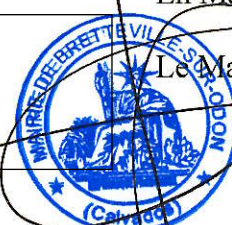
Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **20 février 2026**
 Certifié exact,

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20260216-20260106-DE
 Date de télétransmission : 20/02/2026
 Date de réception préfecture : 20/02/2026

Pour extrait conforme,
 En Mairie, **20 février 2026**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN